

SOMMAIRE

Rapport de gestion

- 1. Les faits marquants de l'exercice 2022 04
- 2. Événements post-clôture 04
- Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation – 05
 - Provision pour dépréciation à caractère durable 05
 - Dotation de l'intégralité de la charge de bonification par capitalisation 2022 en provision pour participation aux excédents (PPE) — 05
- 4. Résultat net 2022 06
- 5. Compte de résultat 07
 - Cotisations 07
 - Marge technique brute 07
 - Solde de réassurance 07
 - Charges de gestion 07
 - Résultat de la gestion financière 07
 - Résultat de la gestion immobilière 14
- 6. Instruments financiers à terme 14
- 7. Affectation du résultat 14
- 8. Fonds propres 15
- 9. Compte de la participation aux excédents 15

- 10. Commissaires aux comptes -15
- 11. Conseil d'administration et Comité d'audit 16
- 12. Rémunération versée aux dirigeants opérationnels 17
- 13. Transferts financiersentre mutuelles et union -17
- 14. Bilan 2022 et évolution prévisible en 2023 -17
 - Relation avec les adhérents 17
 - Les systèmes d'information 19
- 15. Événements significatifs survenus qu cours de l'exercice 19
- 16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire — 19

ANNEXES — 22

- Taux de rendement 2022 22
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices 22
- Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs — 22
- Données de synthèse de l'exercice 2022 23

Comptes annuels

- Actif du bilan 2022 **26**
- Passif du bilan 2022 **27**
- Compte technique des opérations vie 28
- Compte non technique 29

ANNEXES AUX COMPTES — 30

- 1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables 30
 - Faits marquants de l'exercice 30
 - Référentiel comptable et réglementaire 30
 - Changements dans les règles et méthodes comptables – 35
 - Événements post-clôture 35

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat — 35

- Pour le bilan 35
- Pour le compte de résultat 40
- Autres informations 46

Rapport de Gestion

1. Les faits marquants de l'exercice 2022

2022 a été une année particulièrement mouvementée, avec une guerre aux portes de l'Europe, la flambée du prix des matières premières et une inflation sans précédent depuis 40 ans. La croissance mondiale a fortement ralenti, notamment à la suite des mesures sanitaires coercitives prises par la Chine du fait de la Covid. Par ailleurs, aucun pays n'a été épargné par des événements climatiques plus fréquents et plus dévastateurs.

Face à ces enjeux multiples, géopolitiques, économiques et climatiques complexes, la Carac a fait preuve de prudence et de clairvoyance pour anticiper au mieux les évolutions à venir et se préparer aux changements majeurs qui impactent la mutuelle.

Sur le plan financier, la très forte remontée des taux a tout d'abord permis de renforcer la solvabilité de notre mutuelle dès le début de l'année. Sur l'année 2022, le ratio de solvabilité a progressé de près de 66 points pour atteindre près de 294%.

La remontée des taux a également offert des opportunités d'investissement pour le fonds en euros de la Carac, qui a pu renouveler ses investissements sur des obligations à rendement plus élevé. Cela a ainsi permis de préserver le rendement financier des placements à un niveau élevé (près de 3,70%).

Le positionnement de l'actif général de la Carac ainsi que la gestion active et opportuniste mise en œuvre ont permis de pleinement profiter de la forte remontée des taux obligataires en 2022 tout en réduisant le risque de crédit du portefeuille. Par ailleurs, les engagements sociaux et environnementaux ont été renforcés, 25 % des achats obligataires ayant porté sur des obligations vertes ou sociales.

En 2022, la provision pour participation aux excédents a été dotée de 38 millions d'euros pour atteindre 535 millions d'euros, ce qui constitue une réserve de rémunération de 6,34%. Les richesses latentes mobilisables du portefeuille financier et immobilier de l'actif général s'élèvent à 893 millions d'euros à fin 2022.

La performance de la gestion d'actifs ainsi que le niveau élevé de solvabilité ont permis de distribuer aux adhérents des rendements parmi les meilleurs du marché, entre 2,30 % et 2,50 % pour tous les produits ouverts à la commercialisation.

Sur le plan opérationnel, la Carac a continué sa transformation avec de belles avancées dans un certain nombre de domaines. La feuille de route du plan Ambition 2030 pour cette troisième année a été respectée grâce à l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau des résultats, la Carac a fait une belle année commerciale. Dans un marché baissier, le chiffre d'affaires est en progression de 4% à près de 495 millions d'euros en 2022, avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. Plusieurs indicateurs sont à relever: la progression de 23% de la collecte en retraite individuelle, une hausse de 33% des contrats RMC, 30 millions d'euros de versements réalisés en ligne (soit un chiffre deux fois et demie plus élevé que celui de 2021). Enfin, le nombre de nouveaux adhérents a progressé de 5%.

Enfin, 2022 a été une année importante pour la mutuelle au niveau de la gouvernance. Le 1^{er} juillet 2022, Michel Andignac a succédé à Jean-Jacques Berthelé et est devenu le nouveau Directeur général de la Carac. Il dirige la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance aux côtés de Pierre Lara, Président de la Carac depuis le 24 juin 2021.

La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

2. Événements post-clôture

Le 13 mars 2023, la Carac a annoncé l'ouverture de négociations exclusives avec Ageas en vue de l'acquisition de 100 % du capital d'Ageas France.

Ce projet est soumis à l'autorisation des autorités de contrôle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité de la concurrence) ainsi qu'au respect des procédures sociales en viaueur.

Cette opération permettrait à la Carac d'accélérer sa transformation engagée dans le cadre de son plan stratégique «Ambition 2030 » et de renforcer son positionnement d'acteur mutualiste de référence sur le marché de l'épargne-retraite en France.

3. Rappel des principales modifications survenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

3.1 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Le règlement ANC n°2015-11 chapitre II section II articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20 % (art.123-10) sauf en cas de marchés très volatils, où ce critère peut être porté à 30 %. En 2022, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de cette dernière. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2022, une reprise de provision à hauteur de 1,32 million d'euros, et une dotation de 10,87 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 31,72 millions d'euros au 31 décembre 2022.

3.2 DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2022 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2021 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2022. L'écart entre la provision constituée (4,7 millions d'euros) et le montant attribué (5,2 millions d'euros), soit 0,5 million d'euros, a été repris de la provision pour excédents.

Comme en 2021, la charge 2022 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 5,3 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.

D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 38 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2022.

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS 2022 - 5

4. Résultat net 2022

Le total des produits de l'exercice 2022 ressort à:

(En millions d'euros)	2022	2021
Cotisations brutes	494,26	475,89
Produits nets des placements ⁽¹⁾	380,81	402,15
Autres produits techniques	0,05	0,05
Autres produits non techniques et divers exceptionnels	0,5	3,16
TOTAL PRODUITS	875,62	881,25
Revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts)	185,12	185,33
Intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	(4,53)	(5,50)
Plus et moins-values sur titres	87,00	78,18
Amortissements surcote/décote	72,52	60,48
Reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)	(9,55)	0,71
Dotation nette de provision à la réserve de capitalisation	(0,13)	(9,81)
Ajustement ACAV	(6,29)	22,15
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES	324,14	331,54
	,	
Revenus immobiliers et plus-values immobilières	82,42	91,26
Charges immobilières et amortissements et frais généraux	(25,75)	(20,65)
TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES	56,67	70,61

Le total des charges de l'exercice 2022 ressort à:

(En millions d'euros)	2022	2021
Charges de prestations	697,47	683,38
Charges de provisions d'assurance	(208,49)	(185,76)
Participation aux résultats	217,37	220,61
Autres charges	65,60	59,72
Autres charges non techniques	0,01	
Impôts	29,95	29,16
TOTAL CHARGES	801,90	807,12
RÉSULTAT NET	73,71	74,12

Le résultat net de l'exercice 2022 ressort en conséquence à 73,71 millions d'euros.

Fonds propres

Au 31 décembre 2022, le montant des fonds propres est de 1 421 millions d'euros. À noter que la réserve de capitalisation de 234 millions d'euros à fin 2022 est classée parmi les fonds propres.

5. Compte de résultat

5.1 COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 494,26 millions d'euros contre 475,89 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 3,86 %.

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Épargne	386,07	372,74	3,58%
Retraite	83,13	84,22	-1,29 %
Retraite PER	21,36	15,37	38,97%
Prévoyance	3,70	3,56	3,93%
TOTAL	494,26	475,89	3,86%

5.2 MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2022 s'élèvent à 494,26 millions d'euros.
- Les charges de prestations sont de 697,47 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 683,38 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de 208,49 millions d'euros.
- Les ajustements des actifs représentatifs des contrats en unités de compte sur opérations directes s'élèvent à -6.29 millions d'euros.
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à -1,01 million d'euros (*cf.* résultat technique par catégorie, au paragraphe 2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels 2022).

5.3 SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

5.4 CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2022 s'élèvent à 81,90 millions d'euros, au lieu de 75,60 millions d'euros en 2021. Elles sont constituées:

- des frais d'acquisition (36,34 millions d'euros), reportés à la rubrique E8a du compte de résultat;
- des frais d'administration des contrats (12,81 millions d'euros), reportés à la rubrique E8b du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (11,79 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E5a du compte de résultat;
- des frais de gestion des placements (4,47 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E9a du compte de résultat;
- des autres charges techniques (16,44 millions d'euros), reportées à la rubrique E11 du compte de résultat ;
- d'autres charges non techniques (0,00 million d'euros), reportées à la rubrique F8a du compte de résultat ;
- des charges exceptionnelles de gestion (0,61 million d'euros), incorporées dans la rubrique F9b du compte de résultat.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

5.5 RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

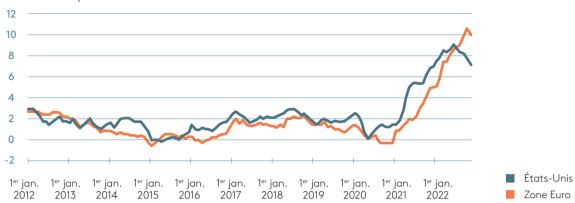
Environnement économique

Après une année 2021 sous le signe de la reprise, l'année 2022 a été marquée par l'incertitude et par un ralentissement de la croissance mondiale (après avoir atteint 6,2% en 2021, celle-ci devrait être retombée à 3,4% en 2022 - source: FMI). Les perspectives 2023 semblent être pour le moment dans la même lignée: +2,9% attendus pour l'économie mondiale, dont +1,2% pour les économies développées et +4% pour les pays émergents.

Les raisons à l'origine de ce ralentissement sont nombreuses, l'inflation qui avait déjà nettement accéléré en 2021, a confirmé en 2022 que le phénomène était plus profond. Partout dans le monde, l'inflation s'est donc envolée dans les économies tant émergentes que développées. Le pic fut atteint en juin aux États-Unis, à 9,1% sur un an, soit le niveau le plus élevé en 40 ans ; en Europe, elle a atteint 10,6% en octobre avant de refluer sur la fin de l'année, son niveau le plus élevé depuis la création de la zone euro.

(1) Détail de produits financiers nets.

Évolution de l'inflation sur la période 2012 - 2022



Les banques centrales, omniprésentes depuis 2009, ont mis en place des politiques de soutien massives à l'économie qui ont eu pour effet de surstimuler la demande. L'offre, encore perturbée par les dysfonctionnements causés par la pandémie, ne suivait pas, ce qui s'est rapidement traduit par une envolée des prix.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a également contribué à mettre l'économie un peu plus sous pression. Outre le bilan humain, dramatique, nous constatons l'impact d'une guerre également économique : les sanctions de l'Occident à l'encontre de la Russie, notamment le fait de boycotter l'offre de pétrole russe afin d'affaiblir le pays financièrement, ont eu pour effet d'entraîner une envolée du prix du baril de pétrole.

À une inflation déjà omniprésente est donc venue s'ajouter une crise de l'énergie, notamment en Europe, où le prix des carburants a rapidement atteint des sommets. Ripostant, la Russie a alors décidé de fermer ses gazoducs à destination de l'Europe, alimentant elle aussi la crise énergétique montante en créant une envolée du prix du gaz. Enfin, le fonctionnement du marché européen de l'électricité, dont le prix marginal est basé sur le coût de la centrale électrique la moins compétitive, généralement au gaz ou au charbon, a donc également été mis sous pression, le prix du mégawattheure explosant en 2022, contribuant là encore à la spirale inflationniste.

En parallèle, la Chine continuait à maintenir sa politique « zéro covid ». Grande puissance exportatrice, elle générait donc des ruptures d'approvisionnement dans de nombreux secteurs de l'économie mondiale, au premier rang desquels figuraient les semi-conducteurs, avec pour conséquence, entre autres, de ralentir fortement la capacité de production des constructeurs automobiles. Là encore, cet effet rareté sur de nombreux bien manufacturés allait contribuer à l'augmentation des prix.

Par ailleurs, le renforcement de la crise immobilière chinoise n'aidait pas non plus. Après la faillite d'Evergrande en 2021, l'un des principaux promoteurs immobiliers chinois, les faillites se sont poursuivies à un rythme élevé en 2022, obligeant les autorités à prendre des mesures de soutien à l'économie tout entière. Cela n'a pas été suffisant pour empêcher la Chine de suivre la tendance mondiale avec un net ralentissement de sa croissance en 2022.

Dans ce contexte inflationniste, les banques centrales se sont orientées vers une politique monétaire plus restrictive, la maîtrise de l'inflation étant l'objectif majeur de leur mandat. Parmi les principales banques centrales, la FED, aux États-Unis, puis la BCE en zone euro, à l'été, mettaient fin à l'ère de taux zéro/négatifs. 2022 voyait ainsi le démarrage de l'une des phases de redressement des taux. La FED faisait ainsi passer ses taux directeurs d'une fourchette de [0,00%/0,25%] à [4,25%/4,50%], soit plus de 400 points de base de hausse en l'espace de neuf mois. La BCE lui emboîtait le pas en juillet, remontant les siens de [-0,50%/0,00%] jusqu'à [2,00%/2,50%] en décembre.

Évolution des taux de dépôts de la FED et BCE sur la période 2012 - 2022



Malgré ce contexte haussier pour les taux d'intérêt, il demeure certains domaines où il est impératif d'investir, en particulier celui de la transition énergétique. Ces investissements auront un coût, ce qui se traduira là encore sous forme d'inflation, mais ils sont nécessaires pour espérer, à terme, limiter le réchauffement climatique. L'année 2022, la plus chaude de l'histoire en France, est venue nous rappeler l'urgence de la situation l'an passé.

En 2023, l'inflation devrait rester sur le devant de la scène : les marchés surveilleront son reflux, ou non, et guetteront les moindres signes d'un « pivot » des banques centrales dans leur resserrement monétaire. La guerre en Ukraine, et plus globalement la géopolitique, continuera à influencer les prix de l'énergie, qui resteront un enjeu majeur. La probabilité de récession dans les pays développés sera élevée.

Marchés financiers

Taux

Face à la révision continue des anticipations d'inflation en 2022, la volatilité sur les taux souverains aura atteint des records de part et d'autre de l'Atlantique, dépassant les niveaux de mars 2020 et s'approchant des plus hauts atteints lors de la crise des subprimes en 2008. La tendance de fond était cependant clairement haussière, les banques centrales enchaînant les fortes hausses de taux à chacune de leurs réunions.

La partie courte de la courbe des taux était particulièrement sous pression: le taux à 2 ans américain est ainsi passé de 0,73 % à 4,42 % en un an, après un pic à 4,72 % en novembre. De même, en Allemagne, pays de référence pour la zone euro, le taux à 2 ans sortait pour la première fois du territoire négatif en une décennie, passant de -0,62 % fin 2021 à 2,76 % fin 2022, son plus haut niveau de l'année.

Taux 2 ans États-Unis et Allemagne



Même si le mouvement touchait aussi la partie longue de la courbe, la hausse était moins marquée sur les maturités les plus lointaines, en raison de l'augmentation de la probabilité de récession: aux États-Unis, le taux à 10 ans est passé de 1,51% à 3,87% sur l'année, soit +136 points de base, avec un pic à 4,24% en octobre. En Allemagne, le taux à 10 ans, qui avait commencé 2022 en territoire négatif à -0,17%, a terminé à 2,54%, soit 271 points de base de hausse.

Ces trajectoires différentes suivant les maturités se sont traduites par une inversion marquée de la courbe des taux aux États-Unis puis en Europe, de -83 et -31 points de base respectivement en décembre. Les placements monétaires ont ainsi retrouvé de l'intérêt auprès des investisseurs pour la première fois depuis très longtemps.

Pente 2-10 États-Unis et Allemagne

Pente 2-10 américaine

Pente 2-10 allemande



La flambée des coûts de financement a progressivement effrayé les investisseurs, notamment en zone euro. Le spectre de la crise des dettes souveraines a ainsi refait surface en juin, contraignant la BCE à se réunir de manière impromptue pour endiguer l'écartement des primes de risque des pays périphériques, Italie en tête (+250 points de base alors exigés par les investisseurs par rapport à l'Allemagne). À l'issue de cette réunion extraordinaire, la BCE annonçait qu'elle appliquerait « une certaine flexibilité dans le réinvestissement » des obligations détenues au titre de son programme d'urgence lancé pendant la pandémie (PEPP), et indiquait travailler à la conception d'un nouvel instrument « anti-fragmentation » pour lutter contre un écartement trop marqué des rendements entre les différents pays de la zone euro.

Plus globalement, 2022 aura été la fin de l'ère des taux négatifs. Le stock de dettes libellées en euros à taux négatif est passé de 11 000 milliards d'euros fin 2021 à proche de zéro fin 2022.

8 - RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS 2022 - 9

FED

BCE

Crédit

Les mesures de soutien de la BCE, en place depuis plusieurs années, réduisaient les primes de risque pour toutes les catégories de la dette d'entreprise, tant « investissement » que « haut rendement ». Les perspectives de leur retrait progressif ont fortement perturbé le marché du crédit, qui s'est montré très volatil en 2022.

Au même titre que les états, les sociétés ne peuvent plus échapper à une hausse de leurs coûts de financement, en raison du resserrement monétaire orchestré par les banques centrales à travers le monde (composante taux) et de la montée du risque de récession (hausse de la prime de risque).

En termes de performances, l'indice *IBoxx Euro corporates* a cédé -14,2% l'an passé. La remontée des taux, mais aussi l'écartement des primes de risque de 62 bps contre *swap* sur l'année 2022 à 114 bps contre *swap* (avec un point haut à 140 bps le 25 octobre) pénalisent fortement le marché du crédit.

Le marché des obligations haut rendement a forcément souffert dans ce contexte de remontée des taux et d'incertitude macroéconomique. Les nouvelles émissions en 2022 ont nettement diminué pour s'élever à 17 milliards d'euros contre 110 milliards d'euros en 2021. Ainsi, même si l'indice iBoxx Euro liquid High Yield est parvenu à limiter la casse en fin d'année, sa performance sur 2022 s'élève à –9,4%, après une perte maximale de –14,11% le 13 octobre dernier, en raison notamment d'un écartement des primes de risque sur l'année de 162 bps contre swap à 476 bps.

Actions

Les marchés actions ont connu une année négative et très volatile en 2022 : après un bon début d'année, la conjugaison de l'envolée des rendements sur le marché obligataire, de la guerre en Ukraine et de la flambée des prix de l'énergie les a rapidement fait basculer dans le rouge, notamment pour les titres de la zone euro.

Indices	Performance 2022
CAC 40	-9,50%
MSCI EMU	-14,53 %
MSCI Europe	-11,86%
S&P 500	-19,44 %
Nasdaq	-33,10 %
Topix	-5,05 %
MSCI Emerging markets	-22,37 %
MSCI AC World	-19,80 %

Les indices européens ont mieux résisté grâce au poids des valeurs de l'énergie. Au niveau mondial, les actions japonaises ont parfaitement joué leur rôle de valeur refuge. Les pays émergents ont limité la casse, mais ont été pénalisés par la sous-performance de la Chine. Enfin, les actions américaines sont en queue de classement, pénalisées par les mauvaises performances du secteur technologique en 2022.

D'un point de vue sectoriel, la dispersion des performances a été élevée l'an passé. En zone euro, si les énergéticiens ont affiché des performances nettement positives, à l'opposé, le luxe a nettement baissé, tout comme la santé et surtout la technologie, pire performance en 2022. Même constat aux États-Unis: les indices S&P 500, mais surtout Nasdaq, traditionnelles martingales des dernières années, se sont effondrés, alors que les investisseurs délaissaient Facebook, Microsoft et consorts. La hausse des taux a mécaniquement contribué à la baisse des valorisations structurellement élevées depuis une décennie.

Les marchés ont néanmoins connu deux phases de « rallye » haussier, durant l'été et à l'automne, avant de corriger à nouveau par la suite, en particulier aux États-Unis. Ces hausses ont à chaque fois été alimentées par l'espoir des investisseurs de voir les banques centrales effectuer un virage dans leur nouvelle politique monétaire, le fameux « pivot » qui a tant fait parler au deuxième semestre. Mais la FED et la BCE sont cette fois restées inflexibles et le changement de ton est radical: pour 2023, d'autres hausses de taux sont d'ores et déjà annoncées pour continuer à lutter contre l'inflation.

La gestion financière de la Carac (fonds euros)

L'actif général de la Carac a commencé l'année 2022 avec un positionnement prudent et des marges de manœuvre lui permettant de capter les opportunités qui se sont présentées cette année. En effet, le net ralentissement des achats obligataires opéré ces dernières années (voire des désinvestissements nets en 2020 et 2021) dans un contexte de taux bas et de manque de rémunération du risque de crédit a permis, d'une part, de limiter la dilution du rendement actuariel du portefeuille, de réduire le risque de crédit par des cessions d'émetteurs dont la qualité financière et/ou extra-financière n'était plus jugée suffisante, d'autre part, d'augmenter sensiblement la poche de liquidités. En parallèle, la forte performance des marchés actions enregistrée en 2021 avait incité à la prudence et des protections à la baisse du marché actions avaient été mises en place.

Sur le portefeuille obligataire, 2022 aura été favorable pour l'actif général de la Carac, la mutuelle ayant profité des périodes de fortes tensions observées, tant sur les taux que sur les primes de risque du marché du crédit (principalement les mois de juin, septembre et décembre), pour accélérer massivement son rythme d'investissement aussi bien sur les marchés primaires que secondaires. Ces achats ont permis

à la fois de rehausser le score de notation du portefeuille obligataire et d'en augmenter le rendement, mettant fin au phénomène de dilution constaté ces dernières années. Plus d'un tiers des montants investis a porté sur des émetteurs publics (souverains et supranationaux), garantissant ainsi sécurité et liquidité du portefeuille obligataire.

De façon opportuniste, des opérations d'arbitrage ont été également mises à profit pour accroître le rendement du portefeuille tout en améliorant la qualité de crédit de ce dernier. Notons que les arbitrages opérés, ainsi que les ventes, ont eu un impact limité sur la réserve de capitalisation avec une dotation de 12 000 euros.

2022 a vu à nouveau le renforcement de l'intégration des critères ESG dans la gestion du portefeuille obligataire avec, d'une part, une amélioration de la note extra-financière (score ESG du portefeuille) et, d'autre part, un net accroissement des achats sur des obligations à impact social ou environnemental qui ont représenté 25 % des flux d'investissement.

En prix de revient, les investissements réalisés en 2022 en obligations s'élèvent à 1 309,13 millions d'euros face à des remboursements de 363,37 millions d'euros et des ventes de 359,46 millions d'euros, soit un solde net acheteur en valeur brute comptable de 586.30 millions d'euros.

Au global, les produits de taux représentent 79,93 % des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2022.

Sur son portefeuille d'actions cotées, la Carac a également été active et a pu exploiter la volatilité offerte par les marchés en 2022. L'exposition à la classe d'actifs a été réduite dès le mois de janvier, contribuant ainsi à l'objectif de plus-values annuelles. En parallèle, la mise en place de protections en 2021 a permis de traverser le stress des marchés sereinement. Ces protections ont été activées lorsque les actions ont chuté, générant là aussi un résultat positif pour le rendement du fonds en euros. Post-déclenchement de la guerre en Ukraine, l'exposition a été renforcée. À la rentrée, après la violente vague haussière de l'été, des prises de profits ont de nouveau été réalisées, ramenant l'exposition actions dans le bas de sa fourchette cible. De nouvelles protections ont également été mises en place, proches des plus hauts niveaux de l'année après le rebond des marchés à l'été et du quatrième trimestre.

Les mouvements 2022 ont aussi permis de poursuivre la diversification géographique du portefeuille.

Sur nos portefeuilles de *private equity* et de dettes privées, nous avons renforcé nos engagements sur les thématiques de la santé et des fintechs ainsi que du financement de la transition énergétique.

L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a diminué au cours de l'exercice et représente 9,32 % de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2022, contre 10,71 % (cf. rapport de gestion 2021) au 31 décembre 2021.

Dans le détail, cela s'est traduit par des achats sur les OPCVM actions cotées et convertibles de +412,58 millions d'euros, face à des ventes de 604,09 millions d'euros. Sur les structurés actions, 137,19 millions d'euros ont été investis, dont 100 millions de positions *short*. Ces dernières ont été rollées en cours d'année, ce qui se traduit par un solde net de 37,19 millions d'euros sur les structurés actions. Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles, structurés actions et FPCI sont négatifs à -139,77 millions d'euros.

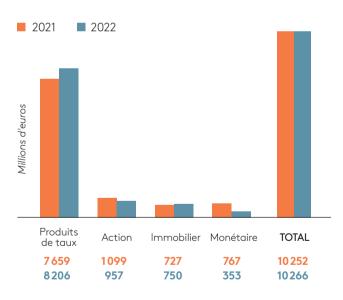
Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées, y compris alternatif) ont dégagé 104,63 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilans bancaires (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en baisse et représentent 3,44% du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2022.

Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élèvent au cours de l'année 2022 à 381 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac. Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes-décotes et PDD) pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac est de 3,70 %.

Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (données hors UC, hors immobilier d'exploitation)

(En millions d'euros - coupons courus exclus)



rapport de gestion et comptes annuels 2022 - 11

Situation comparée des actifs en valeur nette comptable Situation comparée des plus et moins-values latentes (y compris UC et immobilier d'exploitation) (En millions d'euros) (En millions d'euros - coupons courus inclus) 2021 2022 **2**021 **2**022 Produits Produits TOTAL TOTAL Immobilier Action Immobilier Monétaire Monétaire de taux de taux

Répartition des actifs en valeur de marché (données hors UC, hors immobilier d'exploitation, hors coupons)

781

369

10800

10908

1054

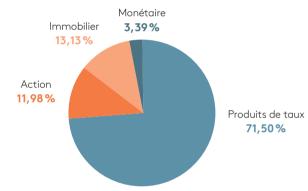
1139

7783

8342

1183

1060



764

-804

509

283

593

630

-2

-2

1864

108

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Profiléo

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2022	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	+4,01%	+13,88 %	+23,36%
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	-13,96%	+0,97%	+3,55%
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	-16,60%	+13,74%	+23,55%
FR0000291239	CPR Cash	CPR AM	Monétaire	-0,03%	-1,17 %	-1,91%
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	-15,52%	-2,29%	+7,05%
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	-8,95%	+2,14%	-13,60%
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligataire flexible	-8,98%	-3,86%	-4,04%
FR0010505578	EdR Sicav euro sustainable equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	-15,48 %	+4,92%	+16,36%
LU0914733059	Mirova Europe environmental equity	Mirova	Actions Europe	-22,62%	+11,73 %	+33,69%
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	-24,67%	+14,93%	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Actions monde	-16,01%	+21,50%	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Actions monde	-31,00%	+4,17%	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Actions monde	-27,16 %	+29,41%	-

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Épargne Patrimoine

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2022	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0232528306	AB Emerging markets growth	AB	Actions émergentes	-16,62%	-4,95%	-6,50%
LU0251853072	AB International Healthcare	AB	Actions monde santé	-4,67%	+37,21%	+83,64%
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	-26,67%	+21,21%	+42,14%
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	4,01%	+13,88%	+23,36%
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	-13,96%	+0,97%	+3,55%
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	-16,60%	+13,74%	+23,55%
FR0010177899	Choix solidaire	Ecofi	Multi-actifs	-9,47%	-3,88%	-2,43%
FR0000291239	CPR cash	CPR AM	Monétaire	-0,05%	-1,17 %	-1,91%
LU1861294319	CPR éducation	CPR AM	Actions monde	-16,95%	-14,53 %	-
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	-15,52%	-2,29%	+7,05%
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	-8,95%	+2,14%	-13,60%
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligations flexibles	-8,98%	-3,86%	-4,04%
FR0010505578	EdR Sicav euro sustainable equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	-15,48 %	+4,92%	+16,36%
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris associates	Actions monde Value	-13,13 %	+8,24%	+17,54%
FR0012355139	Lazard Patrimoine	Lazard Frères Gestion	Multi-actifs	+0,34%	+8,17%	+12,85%
LU0914733059	Mirova Europe environmental equity	Mirova	Actions Europe	-22,62%	+11,73 %	+33,69 %
FR0000989899	Oddo avenir	Oddo BHF AM	Actions France	-20,71%	-1,82%	+2,07%
LU0366534344	Pictet nutrition	Pictet AM	Actions monde	-18,53%	+4,12 %	+17,63%
LU0340559557	Pictet timber	Pictet AM	Actions monde	-13,68 %	+26,96%	+30,07%
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	-24,67%	+14,93%	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Actions monde	-16,01%	+21,50%	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Actions monde	-31,00%	+4,17 %	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Actions monde	-27,16 %	+29,41%	-

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Épargne Génération

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2022	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	-26,67%	+21,21%	+42,14%
FR0010177899	Choix solidaire	Ecofi	Multi-actifs	-9,47%	-3,88%	-2,43%
FR0010505578	EdR Sicav euro sustainable equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	-15,48 %	+4,92%	+16,36%
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris associates	Actions monde Value	-13,13%	+8,24%	+17,54%
LU0914733059	Mirova Europe environmental equity	Mirova	Actions Europe	-22,62%	+11,73 %	+33,69%
FR0000989899	Oddo avenir	Oddo BHF AM	Actions France	-20,71%	-1,82%	+2,07%
LU0340559557	Pictet timber	Pictet AM	Actions monde	-13,68%	+26,96%	+30,07%
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	-24,67%	+14,93 %	-

La Carac et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel, pour la Carac, de participer au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires et par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage, tout en poursuivant ses investissements dans l'économie française.

La Fondation Carac, créée en 2011, a pour objet d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine en France.

Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 19 novembre 2024, conformément à la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Carac, membre fondateur de la fondation d'entreprise, le 26 octobre 2021.

La Carac finance également la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'Essec et propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

5.6 RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2022, le patrimoine immobilier locatif se compose de 43 immeubles, ainsi que de la quote-part locative de l'actuel siège de la Carac. Cela représente une surface globale d'environ 96 000 m², dont environ 780 lots d'habitation, 29 000 m² de surfaces de bureaux et près de 14 000 m² de locaux commerciaux.

Trois cessions sont intervenues sur l'exercice 2022: deux immeubles résidentiels parisiens, le 48 rue des Moines dans le 17^e arrondissement et le 11 rue de Douai dans le 9^e arrondissement, ainsi qu'un actif à usage mixte situé sur la commune de Châlons-en-Champagne (Marne).

Les travaux d'envergure engagés sur l'immeuble du 86/88 rue Thiers à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ont été réceptionnés en décembre 2022, la levée des réserves devant être achevée au premier trimestre 2023. Ces travaux visaient à optimiser la performance énergétique de l'immeuble, grâce au remplacement de la façade, et à améliorer le confort des occupants par l'ajout de services et la rénovation des parties communes.

La valeur d'expertise du patrimoine immobilier de la Carac détenu en direct au 31 décembre 2022 s'élève à 972,20 millions d'euros, dont 892,60 millions d'euros pour le parc locatif et 79,60 millions d'euros pour le parc d'exploitation. La valorisation à fin 2022 tient compte des cessions intervenues sur le patrimoine immobilier locatif et mentionnées ci-dessus, ainsi que de la sortie du patrimoine d'exploitation d'une agence localisée à Amiens (Somme).

Relocation des locaux vacants

En 2022, 122 appartements ont été loués contre 138 pour l'année 2021.

Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 26,60 €/m²/mois vs 25,90 €/m² en 2021 pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Sur la commune de Boulogne-Billancourt, la moyenne de relocation est en progression à 26 €/m²/mois vs 25,20 €/m² en 2021. En province, elle est en progression à 14,30 €/m² vs 13,40 €/m² en 2021.

Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale (pondérée pour les boutiques) de 4 460 m² a été relouée en 2022 pour un prix moyen de 497 €/m²/an vs 568 €/m² en 2021. Les locaux situés sur les communes de Paris ou Neuilly-sur-Seine se sont signés à 600 €/m² en moyenne et ceux localisés à Vincennes (Val-de-Marne) et Boulogne-Billancourt à une valeur moyenne de 367 €/m².

Loyers quittancés

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2022 à 29,5 millions d'euros contre 27,5 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 7% du quittancement global sur un an.

Recouvrement des impayés

La provision locataires (impayés) sur le parc au 31 décembre 2022 ressort à 1230 000 euros contre 616 000 euros à fin 2021.

6. Instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

7. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2022 en réserve, soit 73 708 019,86 euros.

8. Fonds propres

Au cours de l'exercice 2022, les fonds propres ont été renforcés, essentiellement grâce à l'affectation en réserve du résultat de l'exercice 2021.

Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2022 peut se rationaliser de la manière suivante.

(En euros)	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	1 018 720 603	74 124 273		1 092 844 877
Réserve de capitalisation	234 274 625	4 401 927	4 305 790	234 370 761
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	74 124 273	73 708 020	74 124 273	73 708 020
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 346 807 966	152 234 220	78 430 063	1 4 20 612 123

9. Compte de la participation aux excédents

(En euros)		31/12/2022
A. Cotisations émises		373 965 988
B. Charges des prestations		677 251 902
C. Charges de provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques		-299 344 086
D. Frais et charges techniques		60 443 779
E. Ajustement ACAV		(
F. Solde du compte technique	A-B-C-D+E	-64 385 608
G. 10 % du solde du compte technique (Si E>0)		(
H. Quote-part du résultat technique	F-G	-64 385 608
I. Placements N		10 459 451 545
J. Placements N-1		10 442 543 000
K. Moyenne des placements	(I+J)/2	10 450 997 273
L. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés		378 479 293
M. Rendement des placements	(L/K)	3,62%
N. Provisions techniques N		9 077 758 934
O. Provisions techniques N-1		9 151 353 829
P. Moyenne des provisions techniques	(N+O)/2	9 114 556 38
Q. SOLDE DU COMPTE FINANCIER	Lx(P/K)	330 080 543
R. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier		280 568 46
S. Participation aux résultats (minimum réglementaire)	H+R	216 182 854
T. Intérêts techniques crédités		76 809 457
U. Montant minimal annuel de participation aux bénéfices	S-T	139 373 397
V. Participation aux excédents		140 561 409
W. PARTICIPATION AUX RÉSULTATS EXCÉDANT LE MINIMUM RÉGLEMENTAIRE	V-U	1 188 012

10. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pierre de Latude. **Commissaire aux comptes suppléant :** Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

11. Conseil d'administration et Comité d'audit

Sur l'exercice 2022, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Christophe BAYARD

Vice-président de la Carac à compter du 24 juin 2021 Délégué de la Carac - conseil de section Aquitaine

Agnès BERG

Administratrice de la Carac Déléguée de la Carac - conseil de section Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

■ Véronique BETEGNIES

Administratrice de la Carac Déléguée de la Carac - conseil de section Hauts-de-France

Laurence BRICE

Administratrice de la Carac Déléguée de la Carac - conseil de section Aquitaine

Marion BUCHET

Administratrice de la Carac

Amaury BUINO

Administrateur délégué à l'audit de la Carac Délégué de la Carac - conseil de section Hauts-de-France

■ Isabelle CONTI

Vice-présidente de la Carac à compter du 24 juin 2021 Déléguée de la Carac - conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer

Jean-Philippe COUASNON

Administrateur de la Carac Délégué de la Carac - conseil de section Normandie

■ Bruno GABELLIERI

Administrateur Délégué de la Carac - conseil de section Aquitaine

■ Henri-Noël GALLET

Administrateur délégué à la vie des élus de la Carac Délégué de la Carac - conseil de section Poitou/Charentes/Limousin

Frédéric GARDE

Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac Délégué de la Carac - conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer

Gérard HOURY

Administrateur délégué aux risques de la Carac Déléqué de la Carac - conseil de section Centre

■ Pierre LARA

Président de la Carac à compter du 24 juin 2021 Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac Délégué de la Carac - conseil de section PACA/Corse

Laurent LE GOC

Administrateur de la Carac Délégué de la Carac - conseil de section Centre

Jean-Marc MALLET

Administrateur de la Carac

Astrid MARAGE

Administratrice de la Carac Déléguée de la Carac - conseil de section Lorraine/Champagne/Ardennes

Sandrine de MAYENNE

Administratrice de la Carac Déléguée de la Carac - conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer

Aurore MONPOU

Administratrice de la Carac Déléguée de la Carac - conseil de section Centre

■ Pascal THÉVENON

Administrateur de la Carac Déléqué de la Carac - conseil de section Bretagne

■ Marie-Paule ZUSSY

Administratrice de la Carac Déléguée de la Carac - conseil de section Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

Comité d'audit

En application de l'article L.823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué, en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac.

Sur l'exercice 2022 : Amaury Buino, Agnès Berg, Véronique Betegnies, Régis Holo, Magali Monnot.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L.823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé des missions suivantes:

- 1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
- 2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
- 3. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n°537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L.823-3-1 du Code de commerce.
- **4.** Il suit la mission du commissaire aux comptes. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L.821-9 et suivants du Code de commerce.
- 5. Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section Il du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n°537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.

- **6.** Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L.822-11-2 du Code de commerce.
- 7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont celle-ci a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

12. Rémunération versée aux Dirigeants opérationnels

La rémunération annuelle brute perçue en 2022 par les Dirigeants opérationnels a été de 165 979 euros.

13. Transferts financiers entre mutuelles et union

Néant.

14. Bilan 2022 et évolution prévisible en 2023

14.1 RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

La poursuite de la mise en application de la feuille de route stratégique

Après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et le contexte des taux bas qui perdure, l'année 2022 a suscité encore de nombreuses interrogations pour nos adhérents, dans un environnement économique et financier complexe affecté par de multiples événements (guerre en Ukraine, inflation...).

Le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2021 avec une collecte proche des 500 millions d'euros (494 millions d'euros). Le lancement de la nouvelle gamme assurance vie en juin 2021, dans la continuité du PERin lancé en octobre 2020, a renforcé la fidélisation et attiré de nouveaux adhérents. Le nombre de nouvelles souscriptions en 2022 est supérieur à celui de 2021.

En 2022, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité et lui permet de proposer de bons taux. Une preuve qui témoigne de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Le renforcement de la proximité et du conseil aux adhérents

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information, en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. L'action quotidienne des conseillers mutualistes est guidée par la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents ; ces valeurs sont essentielles pour la Carac.

Depuis la crise sanitaire, nous avons adapté et élargi notre mode de fonctionnement avec notamment l'organisation de web-conférences sur différentes thématiques.

Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a continué sa réflexion stratégique sur le digital. Cela a donné lieu à la mise en œuvre de certaines fonctionnalités en 2022, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit en effet de renforcer le conseil en face-à-face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service. Un process d'adhésion dématérialisée (Ryder Cup) et une évolution des services sur l'espace adhérents ont été livrés en 2020. En 2021, de nouveaux outils ont renforcé notre capacité d'adaptation avec notamment la signature électronique, la possibilité de versements en ligne et un nouveau CRM (ION). Cette transformation numérique s'est poursuivie en 2022. En 2023, des leviers supplémentaires seront mis en place pour le bon développement commercial de la Carac.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître ses adhérents et ainsi mieux adapter ses réponses à leurs besoins et leurs profils, la Carac a continué en 2022 à mobiliser des moyens importants pour mettre à jour sa connaissance de ses adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

Les partenariats de développement

L'Unapei

Comme chaque année, la Carac a participé au congrès annuel de l'Unapei en tant que partenaire privilégié. En parallèle, plusieurs réunions d'information se sont tenues au niveau local afin de présenter notre mutuelle et accompagner les familles des personnes en situation de vulnérabilité.

Unéo

À son lancement en 2019, notre partenariat d'indication portait sur la garantie Retraite Mutualiste du Combattant. L'objectif étant qu'Unéo nous transmette des contacts qualifiés parmi ses adhérents qui sont titulaires d'une Carte du Combattant ou d'un Titre de Reconnaissance de la Nation ou, à défaut, qui peuvent y prétendre.

Le 30 juin 2021, notre partenariat avec Unéo prend une nouvelle ampleur avec de nouveaux leads « bilan retraite ». L'objectif de ces nouvelles indications, pour la Carac, est de développer la commercialisation du PERin. Côté Unéo, cette offre complémentaire est destinée aux adhérents et à leur conjoint qui ne sont pas éligibles à la Carte du Combattant ou au Titre de Reconnaissance de la Nation.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, le réseau commercial d'Unéo peut également réaliser des indications en complément de celles effectuées par la plateforme téléphonique du partenaire. Au cours de l'année 2022, la Carac et la mutuelle Unéo ont réalisé une opération « pilote » portant sur l'indication croisée. Cette opération, qui s'est déroulée sur les zones Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur, visait à indiquer auprès d'Unéo, nos adhérents/prospects qui seraient intéressés par une solution de notre partenaire.

Communauté Défense

Dans la continuité de son histoire et de ses valeurs, la Carac a œuvré auprès de la communauté Défense et de ses familles et démultiplié ses actions. Parmi celles-ci, nous pouvons citer:

- le renouvellement de son partenariat avec l'Association Nationale des combattants des Opérations Extérieures (ANOPEX);
- la sponsorisation et la participation au congrès national de l'aviation de chasse :
- la réalisation de plusieurs actions au niveau local: participation à la journée de solidarité aux blessés, intervention lors d'assemblées générales, réalisation de communication au sein des agendas des personnels...
- Le partenariat avec le Crédit Coopératif a été stoppé le 31 décembre 2021.

Les partenariats de coopération

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003, avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1% des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui combat l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En novembre 2019, l'Unapei, première union française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille, est devenue le sixième partenaire associatif bénéficiaire des contrats Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire).

À la suite de l'évolution de notre gamme de produits, l'ensemble des conventions de partenariat avec la société de gestion Tikehau ainsi que les six associations solidaires ont fait l'objet d'un avenant.

En 2022, plusieurs actions ont été entreprises avec certaines de ces associations partenaires.

APF France handicap

Dans la continuité des démarches entreprises en 2021, la Carac a réalisé en 2022 cinq réunions d'information à destination des familles adhérentes et professionnels de l'association.

■ Œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers de France

La Carac a été présente au congrès national des sapeurspompiers qui s'est tenu à Vandœuvre-lès-Nancy (Meurtheet-Moselle). Notre mutuelle a également été représentée par notre Vice-présidente, Mme Conti, aux cérémonies « primes d'installation » et « remise des clés » organisées par l'association.

Solidarités Nouvelles face au Chômage

La Carac a tenu un stand au forum des partenaires organisé par l'association.

Économie Sociale et Solidaire

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, Carac mag...): promotion de la finance solidaire, communication autour des associations partenaires... Parallèlement, les collaborateurs de la Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS.

Chaire Entrepreneuriat Social de l'Essec

En 2022, la Carac a poursuivi son partenariat avec l'Essec en soutenant la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social. Dans ce cadre, deux défis ont été proposés aux étudiants: le premier sur le thème de la transmission des compétences entre générations afin de capitaliser sur les savoirs et favoriser la cohésion intergénérationnelle. Le deuxième thème était, quant à lui, consacré à la façon dont la Carac peut se démarquer sur le marché de la finance durable.

14.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2022 a vu la consolidation des outils et services contribuant à digitaliser l'expérience de nos adhérents et permettant de renforcer l'efficacité opérationnelle de nos collaborateurs.

Ces travaux de digitalisation ont été complétés par une refonte de notre gouvernance de la Sécurité des Systèmes d'Information et l'amélioration de nos dispositifs de sécurité informatique.

15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La Carac a renforcé en 2022 ses fonds propres de plus de 74 millions d'euros.

Ils s'élèvent à 1 420,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 1 346,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté en juin 2016 le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 y afférent. Les huit thèmes du quide sont développés ci-après.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

La gouvernance de la Carac repose sur le principe démocratique « Un homme = une voix ». Les adhérents élisent leurs délégués qui siègent à l'Assemblée générale.

Celle-ci se tient au minimum une fois par an afin de statuer sur la vie de la mutuelle et son administration, notamment sur les activités exercées, le rapport de gestion, les comptes annuels, les modifications statutaires et réglementaires et toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les délégués élisent les membres du Conseil d'administration de la Carac. Cette instance détermine les orientations stratégiques de la mutuelle et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Afin de répondre avec efficience aux défis qui s'imposent à elle, la Carac s'appuie sur un Conseil d'administration dont les membres possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

En 2022, les administrateurs de la Carac ont suivi sept sessions collectives de formation. Par ailleurs, les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Le 20 juin 2019, l'Assemblée générale de la Carac a adopté les nouvelles orientations stratégiques de la mutuelle pour les dix prochaines années. Baptisé « Ambition 2030 », ce plan structurant doit permettre à la mutuelle d'assurer son indépendance en mettant à profit son expertise en épargne retraite, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes. Le plan stratégique a été organisé afin d'optimiser le dispositif commercial, de renforcer le canal partenarial, de développer la performance opérationnelle, d'étudier les opportunités de s'ouvrir au marché « entreprises » et de créer le métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers. Deux axes transverses — transformation numérique et conduite du changement — viennent soutenir le plan stratégique.

Il s'agit ainsi de répondre aux évolutions réglementaires, concurrentielles et technologiques de l'environnement et d'engager le nécessaire renouvellement et rajeunissement du portefeuille d'adhérents.

L'année 2022 voit le premier plan triennal d'Ambition 2030 s'achever. Commencé en phase opérationnelle en février 2020, les réussites de ce plan sont nombreuses avec des projets livrés tout au long de ces trois premières années (processus de souscription digitalisée, signature électronique, commercialisation du PERin et d'une nouvelle gamme assurance vie, nouvelle plateforme de marque et site internet, nouvel outil de gestion de la relation client, cartographie et évolution de nos partenariats, évolution de nos outils de gestion et mise en place d'un workflow de gestion...). En milieu d'année, un retour d'expérience sur l'ensemble des travaux du premier plan triennal a été réalisé afin de capitaliser les bonnes pratiques et de commencer à définir la suite du plan stratégique. En fin d'année, l'approche méthodologique projet a été entièrement revue afin d'accélérer Ambition 2030.

Tous les travaux programmés dans le cadre du plan sont réalisés avec le souci de la plus grande transparence auprès du personnel ainsi que des élus: l'avancement du plan fait l'objet de points spécifiques lors des Conseils d'administration et de points réguliers dans les différentes publications de la Carac (Caractualités à destination des élus et Carac mag, destiné aux adhérents). Une page d'Agora, l'intranet des salariés, est consacrée à Ambition 2030 et une présentation de l'avancée du plan a également été réalisée lors des différents événements organisés en 2022 auprès des élus et des collaborateurs de la Carac.

TERRITORIALITÉ

Une présence sur l'ensemble du territoire métropolitain

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les adhérents. La mutuelle est aussi représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2021, la carte électorale adopte le même découpage que le réseau commercial avec 14 sections de vote.

Sous l'impulsion de la présidence, les élus ont pu se retrouver

en présentiel dès le mois de mars, lors de la réunion des Présidents des conseils de section. L'Assemblée générale s'est tenue normalement le 23 juin 2022, avec le très bon taux de participation de 94%. La conférence des Présidents et des Vice-présidents des conseils de section a rassemblé les élus en octobre 2022.

À partir d'octobre 2022, le Président, le nouveau Directeur général et les deux Vice-présidents ont entrepris un tour des régions pour aller à la rencontre des élus et du réseau commercial. Quatre réunions régionales ont eu lieu à Avignon (Vaucluse), Reims (Marne), Toulouse (Haute-Garonne) et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Onze webinaires ont aussi été organisés sur l'ensemble du territoire de février à décembre 2022, sur le thème de la préparation à la retraite ou de la transmission du patrimoine, à destination des adhérents et des prospects.

ÊTRE ACTEUR DE L'ENTRAIDE

Dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social dans le cadre de son mécénat d'entreprise. En 2022, des étudiants ont travaillé sur deux sujets proposés par la Carac sous la forme de mini-défis.

La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne. Depuis 2020, le Directeur général de la Carac est membre du Conseil d'administration du Fonds de dotation Kerpape.

Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'Histoire et de la mémoire et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant. Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans jusqu'au 19 novembre 2024. En 2022, elle a soutenu 12 projets.

POLITIQUE SALARIALE

À l'occasion de la NAO, début 2022, la Carac a tenu à valoriser la mobilisation continue de ses collaborateurs tout au long de la crise sanitaire, au service du déploiement de son plan stratégique Ambition 2030.

Ainsi, la Carac et les trois organisations syndicales dans l'entreprise (FO, CFDT, CFE-CGC) ont conclu un accord sur les salaires portant notamment sur:

- une revalorisation générale collective de 2,5% des salaires bruts de référence qui s'applique en complément de l'augmentation de la rémunération minimale annuelle garantie (RMAG) décidée au niveau de la branche de la mutualité pour l'année 2022, soit 2,8%:
- des augmentations individuelles sur la base de 1,5 % des salaires bruts;
- une prime exceptionnelle de 500 euros bruts pour les collaborateurs ayant assuré une présence physique continue sur site durant la période de crise sanitaire.

En décembre 2022, afin de soutenir le pouvoir d'achat de ses

collaborateurs dans un contexte inflationniste, la Carac a conclu un accord d'entreprise portant sur le versement d'une prime de partage de la valeur ainsi que sur le versement de primes exceptionnelles.

DIVERSITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Carac poursuit sa politique visant à accorder une place privilégiée aux travailleurs handicapés et se donne les moyens de favoriser leur carrière au sein de la mutuelle.

La Carac s'engage ainsi à maintenir, dans la mesure du possible, un quota de 6% de travailleurs handicapés dans ses effectifs.

En outre, la Carac est très attachée à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la hiérarchie. Ainsi, la Carac a obtenu, pour l'année 2022, la note globale de 86/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DUR ABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Carac poursuit sa démarche en faveur de l'environnement. La mise en place du dispositif de tri sélectif a permis, pour l'année 2022, la collecte, la destruction et le recyclage de 4,3 tonnes de matières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire. Les événements organisés avec la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'Essec pour accompagner les entrepreneurs sociaux ont pu se tenir dans leurs locaux. Au sein de ses différents supports externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS à l'instar de la communication autour des associations partenaires financées.

Honorabilité et compétence

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié les règles de fonctionnement de la Carac. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence. Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur a été mise en place.

ANNEXES

Taux de rendement 2022

Les provisions mathématiques de l'exercice 2022 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2022 avec les taux de rendement nets suivants :

Compte Épargne Carac	2,30%	Bons, Primor et Garantie Obsèques	Taux technique
Carac Épargne Plénitude	2,30%	Épargne Handicap (épargne)	1,20%
Compte Épargne Famille	2,30%	Plan Épargne Populaire	1,20%
Entraid′Épargne Carac	2,30%	Plan Épargne Vie	1,20%
Assurance Vie Agir	2,30%	Plan Obsèques Carac	1,08%
Carac Épargne Vivre Ensemble	2,30%	Obsèques par avance	1,08%
Volontés Obsèques Carac (option épargne)	1,08%	Esprit Tranquille	1,08%
Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)	1,08%	Épargne Handicap (rentes)	1,08%
Carac Avenir	1,10 %	RSUP	1,08%
Loi Madelin	1,10 %	CAR	1,08%
Rente Viagère Immédiate Carac	1,10 %	SGE	1,08%
Eclor	1,08%	PER Individuel Carac	2,50%
Carac Perspectives phase épargne (100% euros)	1,15 %	Carac Épargne Patrimoine	2,50%
Carac Perspectives phase épargne (Si UC > 0%)	0,95%	Carac Épargne Génération	2,50%
Carac Perspectives phase pension	0,95%	Carac Épargne Solidaire	2,50%
Carac Profiléo	2,50%	Carac Épargne Protection	2,50%

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe (avec chargements)	435 368	538 722	402 065	475 890	494 257
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	94 613	123 689	116 402	108 554	111 576
Dotations aux provisions et amortissements	11 531	14 749	9 009	10 288	8 995
Reprise de provisions et amortissements	-4 554	-4 622	-1 463	-5 022	-1 074
Impôt	26 599	35 184	35 692	29 164	29 947
Résultat après IR, et dotations aux provisions et amortissements	61 037	78 378	73 164	74 124	73 708
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
Résultat net après affectation des bonifications	61 037	78 378	73 164	74 124	73 708
III - PERSONNEL (SIÈGE ET RÉSEAU)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	350	341	344	369	410
Montant de la masse salariale de l'exercice	15 923	17 505	17 175	19 999	26 105

Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs au Comité d'audit en 2022 sont de 385 953,12 euros (dont 379 371,36 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs au Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2022, ils s'élèvent à 101 956,55 euros.

Données de synthèse de l'exercice 2022

VERSEMENTS HORS FRAIS

(En euros)	2022	2021	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	78 209 936	76 903 462	+1,70 %
Carac Avenir	657 097	710 931	-7,57%
Rente Viagère Immédiate Carac	122 003	888 581	-86,27%
Eclor	3 507	8 643	-59,42%
Primor	610	610	0,00%
Compte Épargne Carac	98 757 307	106 221 718	-7,03%
Compte Épargne Famille	17 296 423	16 722 270	+3,43 %
Garantie Obsèques Carac	96 517	107 392	-10,13 %
Volonté Obsèques Épargne	194 199	261 705	-25,79%
Volonté Obsèques Prévoyance	70 826	87 024	-18,61%
Entraid'Épargne Carac	4 432 260	5 014 736	-11,62%
Carac Perspectives	2 785 706	3 308 716	-15,81%
Carac PER Individuel	21 355 470	15 427 554	+38,42%
Carac Épargne Patrimoine	205 935 450	75 960 762	+171,11%
Carac Épargne Génération	3 611 671	1 248 974	+189,17%
Carac Épargne Solidaire	1 598 970	2 415 405	-33,80%
Carac Épargne Protection	15 937 612	12 653 079	+25,96%
Carac Profiléo	31 257 682	144 404 620	-78,35%
Carac Épargne Plénitude	3 266 215	3 730 310	-12,44%
Plan Obsèques Carac	3 184 622	3 037 524	+4,84%
Assurance Vie Agir	549 490	2 828 003	-80,57%
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	363 932	439 196	-17,14%
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	-16 481	328 139	-105,02%
Carac Temporal	114 820	94 341	+21,71%
Épargne FMP	1 840 141	2 470 290	-25,51%
Rente FMP	39 122	21 010	+86,20%
Décès FMP	53 192	62 320	-14,65%
TOTAL	491 718 298	475 357 314	+3,44%

NOUVELLES GARANTIES

	2022	2021	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	1 367	1 019	+34,2%
Carac Avenir	3	15	-80,0%
Rente viagère immédiate Carac	2	7	-71,4%
Compte Épargne Carac	10	346	-97,1%
Compte Épargne Famille	3	175	-98,3%
Entraid'Épargne Carac	0	9	-100,0%
Carac Perspectives	0	2	-100,0%
PERIn	2 053	1 702	+20,6%
Carac Profiléo	98	4 529	-97,8%
Carac Épargne Plénitude	3	40	-92,5%
Plan Obsèques Carac	1 287	1169	+10,1%
Assurance Vie Agir	2	15	-86,7%
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	0	10	-100,0%
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	0	6	-100,0%
Carac Temporal	644	571	+12,8%

Carac Épargne Génération	1168	497	+135,0%
Carac Épargne Patrimoine	7 531	3 411	+120,8%
Carac Épargne Protection	695	551	+26,1%
Carac Épargne Solidaire	76	111	-31,5 %
TOTAL	14 942	14 185	+5,3%

EFFECTIFS

	2022	2021	Évolution
Nombre d'adhérents :	304 833	313 459	-2,8%
- dont Anciens combattants	138 572	146 487	-5,4%
- dont non combattants	166 261	166 972	-0,4%
Bénéficiaires	5 256	5 523	-4,8%
TOTAL GÉNÉRAL	310 089	318 982	-2,8%

NOMBRE DE GARANTIES

	2022	2021	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant ⁽¹⁾	143 445	151 573	-5,4%
- En cours de constitution	17 985	18 321	-1,8%
- En cours de service	125 460	133 252	-5,8%
Bon Carac	52	60	-13,3%
Carac Avenir	2 203	2 390	-7,8%
Rente viagère immédiate Carac	867	928	-6,6%
Eclor	72	82	-12,2%
Primor	2	5	-60,0%
Compte Épargne Carac	106 308	113 308	-6,2%
Compte Épargne Famille	35 152	36 476	-3,6%
Garantie Obsèques Carac	616	669	-7,9 %
Volonté Obsèques Épargne	3 488	3 792	-8,0%
Volonté Obsèques Prévoyance	679	723	-6,1%
Entraid'Épargne Carac	6 569	7 018	-6,4%
Carac Perspectives	6 877	7 394	-7,0%
PERIn	4532	2520	+79,8%
Carac Profiléo	27 026	27 853	-3,0%
Carac Épargne Plénitude	5 901	6 276	-6,0%
Plan Obsèques Carac	8 109	7 146	+13,5%
Assurance Vie Agir	940	965	-2,6%
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	189	193	-2,1%
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	40	41	-2,4%
Carac Temporal	2 333	1749	+33,4%
Épargne FMP	4 610	4 927	-6,4%
Rente FMP	2 890	3 050	-5,2%
Décès FMP	1 018	1100	-7,5 %
Carac Épargne Génération	1 653	497	+232,6%
Carac Épargne Patrimoine	10 676	3 367	+217,1%
Carac Épargne Protection	1167	540	+116,1%
Carac Épargne Solidaire	170	105	+61,9 %
TOTAL	377 584	384 747	-1,9%

⁽¹⁾ Hors rentes de conjoint temporaires. Les garanties d'épargne transformées en rente sont comptées dans la catégorie de leur produit d'origine.

Comptes

Actif du bilan (2022)

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
1 - Actifs incorporels	1 272 303,97	1 862 757,60
2 - Placements	9 857 783 806,82	9 869 822 638,25
2a. Terrains et constructions	759 937 715,48	747 713 392,25
2b. Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0,00	0,00
2c. Autres placements	9 097 846 091,34	9 122 109 246,00
2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0,00	0,00
3 - Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	468 661 348,25	382 420 646,54
4 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
4a. Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
4b. Provisions d'assurance-vie	0,00	0,00
4c. Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
4d. Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
4e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
4f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
4g. Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
4h. Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
4i. Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
4j. Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte	0,00	0,00
5 - Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
6 - Créances	125 375 682,00	126 184 532,89
6a. Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	7 904 473,24	8 612 102,07
6aa. Cotisations restant à émettre	0,00	0,00
6ab. Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	7 904 473,24	8 612 102,07
6b. Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
6c. Autres créances	117 471 208,76	117 572 430,82
6ca. Personnel	2 500,00	1 225,07
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	100 514 582,34	104 809 967,77
6cc. Débiteurs divers	16 954 126,42	12 761 237,98
7 - Autres actifs	59 789 130,06	17 742 714,60
7a. Actifs corporels d'exploitation	797 599,55	1 066 888,57
7b. Avoirs en banque, CCP et caisse	58 991 530,51	16 675 826,03
8 - Comptes de régularisation - actif	672 561 590,56	668 223 549,36
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	115 544 606,54	106 096 055,10
8b. Frais d'acquisition reportés (vie)	0,00	0,00
8c. Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0,00	0,00
8d. Autres comptes de régularisation	557 016 984,02	562 127 494,26
9 - Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	11 185 443 861,66	11 066 256 839,24

Passif du bilan (2022)

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
1 - Fonds mutualistes et réserves	1 420 612 122,82	1 346 807 966,17
1.1 - Fonds propres	1 420 612 122,82	1 346 807 966,17
1a. Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347,05	6 473 347,05
1b. Écarts de réévaluation	4 413 511,86	4 413 511,86
1c. Réserves	1 336 017 244,05	1 261 796 834,08
1d. Report à nouveau	0,00	0,00
1e. Résultat de l'exercice	73 708 019,86	74 124 273,18
1.2 - Autres fonds mutualistes	0,00	0,00
1f. Fonds de dotation avec droit de reprise	0,00	0,00
1g. Subventions nettes	0,00	0,00
2 - Passifs subordonnés	0,00	0,00
3 - Provisions techniques brutes	9 077 758 933,72	9 151 353 828,87
3a. Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
3b. Provisions d'assurance-vie	8 428 445 886,35	8 552 494 369,47
3c. Provisions pour prestations à payer (vie)	114 370 394,07	101 976 177,71
3d. Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	534 921 692,93	496 883 281,69
3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
3g. Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
3h. Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
3i. Autres provisions techniques (vie)	20 960,37	0,00
3j. Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4 - Provisions techniques des opérations en unités de compte	475 512 930,80	384 660 372,63
5 - Engagements techniques sur opérations données en substitution	0,00	0,00
6 - Provisions pour risques et charges	7 677 823,22	8 177 316,13
7 - Fonds dédiés	0,00	0,00
8 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0,00	0,00
9 - Autres dettes	112 808 503,83	58 651 010,71
9a. Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	5 127 169,80	10 599 254,05
9b. Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
9c. Dettes envers des établissements de crédit	45 988 461,89	3 491 922,04
9d. Autres dettes	61 692 872,14	44 559 834,62
9da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 917 172,68	5 546 945,35
9db. Personnel	10 449 636,21	10 903 643,65
9dc. État, organismes sociaux, collectivités publiques	16 520 289,89	11 914 653,32
9dd. Créditeurs divers	28 805 773,36	16 194 592,30
10 - Comptes de régularisation - passif	91 073 547,27	116 606 344,73
11 - Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	11 185 443 861,66	11 066 256 839,24

Compte technique des opérations Vie (2022)

(En euros)	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
1 - Cotisations	494 256 738,16	0,00	0,00	494 256 738,16	475 890 133,76
2 - Produits des placements	469 384 720,83	0,00	0,00	469 384 720,83	434 968 765,96
2a. Revenus des placements	236 568 417,84	0,00	0,00	236 568 417,84	232 502 931,88
2b. Autres produits des placements	60 826 517,87	0,00	0,00	60 826 517,87	75 733 043,15
2c. Produits provenant de la réalisation des placements	171 989 785,12	0,00	0,00	171 989 785,12	126 732 790,93
3 - Ajustements ACAV (plus-values)	18 391 981,96	0,00	0,00	18 391 981,96	22 536 938,16
4 - Autres produits techniques	45 705,92	0,00	0,00	45 705,92	48 938,64
5 - Charges des prestations	-697 473 011,12	0,00	0,00	-697 473 011,12	-683 380 454,32
5a. Prestations et frais payés	-685 633 880,20	0,00	0,00	-685 633 880,20	-712 659 522,20
5b. Charges des provisions pour prestations à payer	-11 839 130,92	0,00	0,00	-11 839 130,92	29 279 067,88
6 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	208 491 527,90	0,00	0,00	208 491 527,90	185 759 359,94
6a. Provisions d'assurance vie	299 365 046,44	0,00	0,00	299 365 046,44	294 241 337,04
6b. Provisions pour opérations en unités de compte	-90 852 558,17	0,00	0,00	-90 852 558,17	-108 481 977,10
6c. Provision pour égalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6d. Autres provisions techniques	-20 960,37	0,00	0,00	-20 960,37	0,00
7 - Participation aux résultats	-217 370 866,20	0,00	0,00	-217 370 866,20	-220 611 866,71
8 - Frais d'acquisition et d'administration	-49 155 691,25	0,00	0,00	-49 155 691,25	-47 192 185,89
8a. Frais d'acquisition	-36 340 788,98	0,00	0,00	-36 340 788,98	-32 857 570,94
8b. Frais d'administration	-12 814 902,27	0,00	0,00	-12 814 902,27	-14 334 614,95
8c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 - Charges des placements	-82 287 506,74	0,00	0,00	-82 287 506,74	-54 965 207,61
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-31 692 641,98	0,00	0,00	-31 692 641,98	-26 147 866,24
9b. Autres charges de placements	2 142 907,12	0,00	0,00	2 142 907,12	-14 537 765,16
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-52 737 771,88	0,00	0,00	-52 737 771,88	-14 279 576,21
10 - Ajustements ACAV (moins-values)	-24 679 581,22	0,00	0,00	-24 679 581,22	-388 427,11
11 - Autres charges techniques	-16 442 015,92	0,00	0,00	-16 442 015,92	-12 532 348,50
12 - Produits des placements transférés au compte non technique	-43 990 161,82	0,00	0,00	-43 990 161,82	-40 534 960,21
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	59 171 840,50	0,00	0,00	59 171 840,50	59 598 686,11

Compte non technique (2022)

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
1 - Résultat technique des opérations non-vie	0,00	0,00
2 - Résultat technique des opérations vie	59 171 840,50	59 598 686,11
3 - Produits des placements	0,00	0,00
3a. Revenus des placements	0,00	0,00
3b. Autres produits des placements	0,00	0,00
3c. Profits provenants de la réalisation des placements	0,00	0,00
4 - Produits des placements alloués du compte technique vie	43 990 161,82	40 534 960,21
5 - Charges des placements	0,00	0,00
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
5b. Autres charges des placements	0,00	0,00
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
6 - Produits des placements transférés au compte technique non-vie	0,00	0,00
7 - Autres produits non techniques	488 246,08	3 230 949,92
8 - Autres charges non techniques	-8 271,15	0,00
8a. Charges à caractère social	-4 000,00	0,00
8b. Autres charges non techniques	-4 271,15	0,00
9 - Résultat exceptionnel	12 699,50	-75 879,44
9a. Produits exceptionnels	147 727,65	193 404,52
9b. Charges exceptionnelles	-135 028,15	-269 283,96
10 - Impôt sur le résultat	-29 946 656,89	-29 164 443,62
11 - Solde intermédiaire	73 708 019,86	74 124 273,18
12 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
13 - Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	73 708 019,86	74 124 273,18

ANNEXES AUX COMPTES

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2022 a été une année particulièrement mouvementée, avec une guerre aux portes de l'Europe, la flambée du prix des matières premières et une inflation sans précédent depuis 40 ans. La croissance mondiale a fortement ralenti, notamment à la suite des mesures sanitaires coercitives prises par la Chine du fait de la Covid. Par ailleurs, aucun pays n'a été épargné par des événements climatiques plus fréquents et plus dévastateurs.

Face à ces enjeux multiples, géopolitiques, économiques et climatiques complexes, la Carac a fait preuve de prudence et de clairvoyance pour anticiper au mieux les évolutions à venir et se préparer aux changements majeurs qui impactent la mutuelle.

Sur le plan financier, la très forte remontée des taux a tout d'abord permis de renforcer la solvabilité de notre mutuelle dès le début de l'année.

La remontée des taux a également offert des opportunités d'investissement pour le fonds en euros de la Carac. La Carac a pu renouveler ses investissements sur des obligations à rendement plus élevé. Cela a ainsi permis de préserver le rendement financier des placements à un niveau élevé (près de 3,70%).

Le positionnement de l'actif général de la Carac ainsi que la gestion active et opportuniste mise en œuvre ont permis de pleinement profiter de la forte remontée des taux obligataires en 2022 tout en réduisant le risque de crédit du portefeuille. Par ailleurs, les engagements sociaux et environnementaux ont été renforcés, 25 % des achats obligataires ayant porté sur des obligations vertes ou sociales.

En 2022, la provision pour participation aux excédents a été dotée de 38 millions d'euros pour atteindre 535 millions d'euros, ce qui constitue une réserve de rémunération de 6,34 %. Les richesses latentes mobilisables du portefeuille financier et immobilier de l'actif général s'élèvent à 893 millions d'euros à fin 2022.

La performance de la gestion d'actifs ainsi que le niveau élevé de solvabilité ont permis de distribuer aux adhérents des rendements parmi les meilleurs du marché, entre 2,30% et 2,50% pour tous les produits ouverts à la commercialisation.

Sur le plan opérationnel, la Carac a continué sa transformation avec de belles avancées dans un certain nombre de domaines. La feuille de route du plan Ambition 2030 pour cette troisième année a été respectée grâce à l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau des résultats, la Carac a fait une belle année commerciale. Dans un marché baissier, le chiffre d'affaires est en progression de 4% à près de 495 millions d'euros en 2022, avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. Plusieurs indicateurs sont à relever: la progression de 23% de la collecte en retraite individuelle, une hausse de 33% des contrats RMC, 30 millions d'euros de versements réalisés en ligne (soit un chiffre deux fois et demie plus élevé que celui de 2021). Enfin, le nombre de nouveaux adhérents a progressé de 5%.

Enfin, 2022 a été une année importante pour la mutuelle au niveau de la gouvernance. Le 1^{er} juillet 2022, Michel Andignac a succédé à Jean-Jacques Berthelé et est devenu le nouveau Directeur général de la Carac. Il dirige la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance aux côtés de Pierre Lara, Président de la Carac depuis le 24 juin 2021.

La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la Carac ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises et au règlement ANC n°2015-11 dans sa version consolidée du 30 décembre 2020, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances. Les mutuelles et unions relevant du Livre II du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance sont soumises à l'obligation d'établir des comptes annuels suivant les dispositions de ce règlement. À défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les comptes sont également établis dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1.2.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou quatre ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 Autres actifs

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

1.2.3 Placements

1.2.3.1 Évaluation

 Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1er janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.

Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC n°2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

- Les actions et autres titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.
- Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat hors revenus courus (art.121-1 du règlement ANC n°2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.
- Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.
- Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art.121-3 du règlement ANC n°2015-11).
- La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants et leur durée d'amortissement retenus par la Carac pour la plupart de ses immeubles sont les suivants :

	%	Durée
Gros œuvre	55 %	100 ans
Clos et couvert	20 %	35 ans
Lots techniques	15 %	25 ans
Second œuvre	10 %	15 ans

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissement conformes à la réglementation.

Les autres agencements et installations sont amortis entre 9 et 10 ans.

1.2.3.2 Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1. Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC n°2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque:

- 1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- 2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté;
- 3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment:
- la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement;
- la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui est des OPCVM et des valeurs étrangères ;
- l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
- les difficultés de cession de ce placement ;
- les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité;
- l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 dudit règlement.

En 2022, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de cette dernière. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD (Provision pour Dépréciation Durable) dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2022, une reprise de provision à hauteur de 1,32 million d'euros et une dotation de 8 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 28,85 millions d'euros au 31 décembre 2022.

1.2.3.2.2. Obligations

Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté, et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC n°2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC n°2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie, ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur.

En 2022, l'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés de 2,87 millions d'euros sur le titre Orpea.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

Le règlement n°2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit: les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, celui-ci étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC n°2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation (art. 131-5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R.343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable:

- les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence;
- les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3 Allocation des produits financiers

Conformément à l'article 337-12 du règlement ANC n°2015-11, le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux

parties: la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figure dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

Les placements à revenu fixe (obligations et TCN) Politique générale de risque de crédit

- Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes de la direction des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier.
- La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si le shadow rating est investment grade.

Au 31 décembre 2022, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivente:

- les titres notés AAA et AA représentaient 48,24 % de l'encours, les A 20,37 %;
- les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient 31,39 % de l'encours.

Les liquidités

La mutuelle détient un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 292,82 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2022. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées.

Par ailleurs, 40 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de *swap*, la Carac détient une créance de 19,96 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Les instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

1.2.4 Créances diverses

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 Provisions

1.2.5.1 Provisions mathématiques

Dans le cadre de la clôture anticipée, les provisions mathématiques sont calculées à partir de celles établies en date du 30 novembre de l'exercice et des estimations des flux techniques du mois de décembre.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unité monétaire (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

En 2007, la Carac a abaissé de 0,20% le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50% à 3.30%.

En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2 Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « Provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

1.2.5.3 Provision pour aléas financiers (article 142-8 du règlement ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2022.

1.2.5.4 Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

1.2.5.5 Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices;
- les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1^{er} janvier N+1.

L'article D.223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2° de l'article R.343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivants celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6 Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R.343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC n°2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2022 d'un montant de 700 000 euros.

1.2.5.7 Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE), conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC n°2015-11, lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à un tiers de la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date;
- pour les actions de Sicav et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2022.

À fin 2022, l'application de cette règle a conduit à la constitution, sur le fonds cantonné représentatif des engagements donnés au titre du Plan d'Épargne Retraite individuel Carac, d'une PRE pour 20 960 euros.

1.2.5.8 Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Elle est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.6 Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Des montants de charges de gestion indirectes, en complément de leurs charges directes, sont affectés au PERP et au PER depuis respectivement les exercices 2015 et 2020. Ces montants correspondent aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement à ces produits à partir des charges par destination.

Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations.

Les frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance. Sont considérés comme frais d'acquisition: les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Les frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission.

Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

Les frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

Les frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des services financiers et immobiliers, ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Les autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

Les autres charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements (hors comptes « Ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte »):

(Provisions techniques + réserve de capitalisation)

(Provisions techniques + capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) +provisions pour risques et charges)

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.

Néant.

1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 13 mars 2023, la Carac a annoncé l'ouverture de négociations exclusives avec Ageas en vue de l'acquisition de 100 % du capital d'Ageas France.

Ce projet est soumis à l'autorisation des autorités de contrôle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité de la concurrence) ainsi qu'au respect des procédures sociales en vigueur.

Cette opération permettrait à la Carac d'accélérer sa transformation engagée dans le cadre de son plan stratégique «Ambition 2030 » et de renforcer son positionnement d'acteur mutualiste de référence sur le marché de l'épargne-retraite en France.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 Mouvements des actifs

2.1.1.1 Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(En euros)	Au 31/12/2021	Acquisitions Augmentations/ Dotations	Cessions Diminutions/ Reprises	Au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	25 914 569	415 079	164 170	26 165 478
Amortissements	24 051 811	974 333	132 970	24 893 174
TOTAL NET	1 862 758	-559 254	31 200	1 272 304

2.1.1.2 Terrains, constructions et autres placements immobiliers

(En euros)	Au 31/12/2021	Acquisitions Augmentations/ Dotations	Cessions Diminutions/ Reprises	Au 31/12/2022
Terrains, constructions et parts de SCI & SCPI	827 626 240	143 413 740	127 628 812	843 411 168
Amortissements	79 912 848	6 605 313	3 044 708	83 473 453
TOTAL NET	747 713 392	136 808 427	124 584 104	759 937 715

2.1.1.3 Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(En euros)	% détenu par la CARAC	Valeur de réalisation au 31/12/2022
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 318 777
SCI CARAC COMMERCES	99%	6 709 029
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	0

2.1.1.4 Les bons, obligations et créances de toute nature sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation Néant.

2.1.2 État des placements

2.1.2.1 État récapitulatif des placements

(En euros)	Placements nets	Décote	Surcote	État des placements Valeur nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 261 984 098	556 289 138	-82 480 526	7 735 792 711
Autres placements	2 587 206 686			2 587 206 686
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	468 661 349			468 661 349
TOTAL	10 317 852 133	556 289 138	-82 480 526	10 791 660 746

(En euros)	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	864 790 860	759 832 396	1 387 747 040
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM	280 597 968	273 229 563	398 896 087
3. OPCVM (autres que celles visées au 4.)	612 600 945	612 600 945	783 149 809
4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	870 218 112	870 218 112	866 252 312
5. Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	7 264 853 349	7 735 792 711	6 934 407 567
6. Prêts hypothécaires	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	20 998 413	20 998 413	20 998 413
8. Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	58 920 278	58 920 278	60 174 847
10. Actifs représentatifs des opérations en U.C.	468 661 349	468 661 349	468 661 349
11. Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement	-19 239 993	-8 593 022	-18 874 460
TOTAL	10 422 401 281	10 791 660 745	10 901 412 964
- Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables)	6 922 351 532	7 393 290 895	6 618 388 468
- Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables)	3 050 628 393	2 938 301 524	3 833 237 605
- Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable)	468 661 349	468 661 349	468 661 349
IFT canton général	-19 239 993	-8 593 022	-18 874 460
TOTAL	10 422 401 281	10 791 660 746	10 901 412 962
dont:			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques	10 297 260 234	10 662 888 706	10 777 786 394
- Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou les fonds de placements gérés	125 141 046	128 772 040	123 626 568
- Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire)	0	0	0
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0

⁽¹⁾ La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.2.2 Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

(En euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	7 904 473	7 904 473	7 904 473
Coupons courus non échus	115 544 607	115 544 607	115 544 607
Trésorerie nette (actif - passif)	13 003 069	13 003 069	13 003 069
TOTAL	136 452 148	136 452 148	136 452 148

2.1.3 Ventilation des créances et des dettes

■ Créances nées d'opérations d'assurance directe

(En euros)	31/12/2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	4 138 820	1 582 652	1 275 185	1 280 983
Locataires	3 765 653	3 765 653	0	0
TOTAL	7 904 473	5 348 305	1 275 185	1 280 983

Autres créances

(En euros)	31/12/2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	2 500	2 500	0	0
Sous total	2 500	2 500	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	100 514 582	100 514 582	0	0
Sous total	100 514 582	100 514 582	0	0
Avances et acomptes versés	5 411 589	5 411 589	0	0
Autres débiteurs divers	11 542 538	11 542 538	0	0
Sous total	16 954 126	16 954 126	0	0
TOTAL	117 471 209	117 471 209	0	0

Autres dettes

(En euros)	31/12/2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 917 173	5 538 198	0	378 975
Sous total	5 917 173	5 538 198	0	378 975
Personnel	10 449 636	10 449 636	0	0
Sous total	10 449 636	10 449 636	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	16 520 290	16 520 290	0	0
Sous total	16 520 290	16 520 290	0	0
Créditeurs divers	28 805 773	27 705 920	652 233	447 620
Sous total	28 805 773	27 705 920	652 233	447 620
TOTAL	61 692 872	60 214 044	652 233	826 595

2.1.4 Fonds propres

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2022 à ceux de fin 2022 se présente comme suit :

(En euros)	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	1 018 720 603	74 124 273	0	1 092 844 876
Réserve de capitalisation	234 274 625	4 401 927	4 305 790	234 370 762
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	74 124 273	73 708 020	74 124 273	73 708 020
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 346 807 966	152 234 220	78 430 063	1 420 612 123

Le résultat de l'exercice 2021 de 74 124 273,18 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 23 juin 2022.

2.1.5 Passifs subordonnés

Néant.

2.1.6 Provisions techniques brutes

2.1.6.1 Provisions pour prestations à payer

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	101 976 178	130 710 419
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	72 216 495	106 967 551
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	114 370 394	101 976 178

2.1.6.2 Autres provisions techniques

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
PM Retraite Mutualiste du Combattant	3 721 330 229	3 904 847 923	-183 517 694
PM autres rentes	81 876 410	89 030 474	-7 154 064
PM épargne en euros	4 520 900 535	4 454 927 022	65 973 513
PM prévoyance	23 314 378	21 410 430	1 903 948
PM PERP en euros	75 089 127	78 258 853	-3 169 726
PM PERIn en euros	5 235 207	2 219 669	3 015 538
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 427 745 886	8 550 694 371	-122 948 485
Provision globale de gestion	700 000	1 800 000	-1 100 000
Provision pour participation aux excédents	534 921 693	496 883 282	38 038 411

2.1.6.3 Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents

(En euros)	31/12/2022
Stock au 31/12/2021	496 883 282
PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2022	-4 700 000
PE capitalisation dotée au titre de 2022	5 300 000
Dotation complémentaire à la PPE en 2022	37 983 128
Reprise PPE capitalisation 2021 suite à incorporation aux PM à fin 2022	-544 717
TOTAL	534 921 693

2.1.7 Provisions pour risques et charges

(En euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	3 676 178	0	1 064 810	2 611 368
Provisions pour retraite du personnel	4 501 138	344 317	0	4 845 455
Provisions pour amendes et pénalités	0	221 000	0	221 000
TOTAL	8 177 316	565 317	1 064 810	7 677 823

L'hypothèse de l'âge de départ à la retraite retenue par la Carac est la suivante :

- 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,73%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2022 s'élève à 4,845 millions d'euros.

2.1.8 Fonds dédiés

Néant.

2.1.9 Divers comptes d'actif et de passif

2.1.9.1 Autres actifs

Avoirs en banque et caisse

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banque et caisse	58 991 531	16 675 826
TOTAL	58 991 531	16 675 826

2.1.9.2 Comptes de régularisation actif

Montant des intérêts et loyers courus non échus

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts courus sur avances et prêts	476 625	290 879
Intérêts courus non échus sur titres	115 067 982	105 805 176
TOTAL	115 544 607	106 096 055

Autres comptes de régularisation actif

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Différence prix de remboursement des obligations - décote	556 289 138	561 434 647
Engagements instruments financiers (options)	0	0
Charges constatées d'avance	727 846	692 848
TOTAL	557 016 984	562 127 494

2.1.9.3 Comptes de régularisation passif

Autres comptes de régularisation passif

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Différence prix de remboursement des obligations - surcote	82 480 526	85 701 149
Engagements instruments financiers (swap - achats à terme)	8 593 022	30 905 195
TOTAL	91 073 547	116 606 345

2.1.10 Substitution

Néant.

2.1.11 Gestion d'un régime obligatoire

Néant.

2.1.12 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
C1 - Engagements reçus		
C2 - Engagements donnés	269 901 420	364 741 446
C2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	239 477 420	234 741 446
- engagements sur FCP à risques	175 146 290	167 966 934
- engagements sur SCPI en formation	64 331 130	66 774 512
C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e - Autres engagements donnés	30 000 000	130 000 000
Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise	424 000	0

Au 31 décembre 2022, afin de remédier à l'insuffisance de couverture constatée au sein du PERin, un changement d'affectation d'actif a été effectué du patrimoine général vers la comptabilité auxiliaire du PER à hauteur de 1 068 184 euros.

2.1.13 Opérations sur instruments financiers à terme

Contrats de swap

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées sur l'inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de *swap* mis en place.

Achats à terme

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) avaient été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros. Elles avaient pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines arrivant à échéance en 2022. Ces achats ont bien été réalisés et les titres ont pu rentrer en portefeuille. Il n'y a désormais plus d'achat à terme en cours.

2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.2.1 Produits et charges des placements

(En euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		51 445 076	51 445 076	47 175 320
Revenus des autres placements		185 123 341	185 123 341	185 327 612
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
TOTAL (POSTE E2A ET/OU F3A DU COMPTE DE RÉSULTAT)		236 568 418	236 568 418	232 502 932
Frais financiers		31 692 642	31 692 642	26 147 866
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat)		232 816 303	232 816 303	202 465 834
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat		50 594 865	50 594 865	28 817 341

2.2.1.1 Détail des produits et charges des placements

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Placements en actions	9 857 317	8 320 453
Placements obligataires	172 730 772	175 850 643
Prêts et commissions	2 535 253	1 156 517
Placements immobiliers	51 445 076	47 175 320
1 - Total revenus des placements	236 568 418	232 502 932
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	1 323 156	2 741 582
Amortissements de la décote	59 503 362	72 991 461
2 - Total autres produits de placements	60 826 518	75 733 043
Plus-values sur titres	136 743 462	82 332 888
Plus-values sur biens immobiliers	30 976 850	44 086 733
Reprise de la réserve de capitalisation	4 269 474	313 170
3 - Total autres produits financiers	171 989 785	126 732 791
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	469 384 721	434 968 766

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	4 501 490	2 523 779
Charges de gestion des immeubles	24 469 770	19 864 045
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	2 721 382	3 760 043
4 - Total des frais financiers	31 692 642	26 147 866
Dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable	10 869 816	2 031 155
Amortissements de la surcote	-13 012 724	12 506 610
5 - Total des autres charges de placements	-2 142 907	14 537 765
Dotation à la réserve de capitalisation	4 397 656	10 126 158
Moins-values sur cessions d'actions	17 399 537	212 032
Moins-values sur cessions d'obligations	30 940 579	3 941 386
6 - Total des pertes provenant de la réalisation des placements	52 737 772	14 279 576
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	82 287 507	54 965 207
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	387 097 214	380 003 559
TOTAL AJUSTEMENTS ACAV	-6 287 599	22 148 511
TOTAL NET DES PLACEMENTS (Y COMPRIS ACAV)	380 809 615	402 152 070

2.2.1.2 Produits nets des placements transférés au compte non technique

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits des placements	469 384 721	434 968 766
Charges des placements	82 287 507	54 965 207
TOTAL PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	387 097 214	380 003 559
Affectation:		
- Compte technique vie	343 107 052	339 468 598
- Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous)	43 990 162	40 534 960

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements (hors comptes « Ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte ») au compte non technique résulte du calcul ci-dessous.

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
1 - Fonds propres	1 420 612 123	1 346 807 966	5,48
2 - Réserve de capitalisation	234 370 761	234 274 625	0,04
3 - Provisions pour risques et charges	7 677 823	8 177 316	-6,11
A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3)	1 193 919 185	1 120 710 658	6,53
4 - Provisions techniques brutes	9 077 758 934	9 151 353 829	-0,80
B - Total capitaux propres et provisions techniques (1+3+4)	10 506 048 880	10 506 339 111	0,00
C - Ratio de pondération (A/B) en%	11,36	10,67	6,47
5 - Produits des placements	469 384 721	434 968 766	7,91
6 - Charges des placements	82 287 507	54 965 208	49,71
D - Total net des placements (5-6)	387 097 214	380 003 558	1,87
TOTAL DES PRODUITS TRANSFÉRÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D*C)	43 990 162	40 534 960	8,52

2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie

(En euros)	Capitalisation	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès
	CU/VL * (1)	CP ** (2)
1 - Cotisations sur opérations directes	0,00	153 283,00
2 - Charges des prestations sur opérations directes	67 453,45	63 081,40
3 - Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	-62 733,86	2 886,62
4 - Ajustement ACAV sur opérations directes		
A - Solde de souscription (opérations directes) (1-2-3+4)	-4 719,59	87 314,98
5 - Cotisations sur opérations prises en substitution		
6 - Charges des prestations sur opérations prises en substitution		
7 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution		
8 - Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution		
B - Solde de souscription (opérations prises en substitution) (5-6-7+8)	0,00	0,00
9 - Frais d'acquisition	3 575,42	326 470,62
10 - Autres charges de gestion nettes	2 390,06	132 705,29
C - Charges d'acquisition et de gestion nettes (9+10)	5 965,48	459 175,91
11 - Produit net des placements	10 350,23	0,00
12 - Participation aux résultats et intérêts techniques	0,00	0,00
D - Solde financier (11-12)	10 350,23	0,00
13 - Cotisations données en substitution		
14 - Part des garants en substitution dans les charges de prestations		
15 - Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		
16 - Part des garants en substitution dans la participation aux résultats		
17 - Commissions reçues des garants en substitution		
E - Solde de substitution (14+15+16+17-13)	0,00	0,00
18 - Cotisations cédées aux réassureurs		
19 - Part des réassureurs dans les charges de prestations		
20 - Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		
21 - Part des réassureurs dans la participation aux résultats		
22 - Commissions reçues des réassureurs		
F - Solde de réassurance (19+20+21+22-18)	0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	-334,84	-371 860,93
Hors compte:		
Montant des rachats	19 886,59	0,00
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0,00	0,00
Provisions techniques brutes à la clôture	1 750 132,93	207 728,69
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 789 603,35	176 183,07

	PERIn	PERP	Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unités de comptes	Autres opérations individuelles d'assurance vie	Autres opérations individuelles
					d'assurance vie
			CU/VL * (5)	CP ** (4)	CU/VL * (3)
9 653,67 697 473 011,12	21 355 889,68	2 831 174,72	99 684 728,51	3 551 714,67	366 679 947,58
	409 653,67	7 151 247,99	19 594 811,72	1 765 169,76	668 421 593,13
9 790,46 -208 491 527,90	19 589 790,46	-3 978 799,79	74 317 084,75	1 496 260,87	-299 856 016,95
-6 287 599,26	-1152 459,97	-139 102,29	-4 996 037,00		
3 985,58 -1 012 344,32	203 985,58	-480 375,77	776 795,04	290 284,04	-1 885 628,60
0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 985,10 36 340 788,98	1 013 985,10	521 234,43	2 918 223,94	1 133 307,41	30 423 992,06
11 918,14 29 211 212,27	-911 918,14	344 536,81	1 291 647,78	374 744,39	27 977 106,09
2 066,96 65 552 001,25	102 066,96	865 771,24	4 209 871,72	1 508 051,80	58 401 098,14
14 732,11 343 107 052,27	-14 732,11	2 272 296,64	-63 283,51	909 042,78	339 993 378,25
86 745,11 217 370 866,20	86 745,11	704 510,62	0,00	413 043,22	216 166 567,25
01 477,22 125 736 186,07	-101 477,22	1 567 786,02	-63 283,51	495 999,56	123 826 811,00
0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
441,40 59 171 840,50	441,40	221 639,01	-3 496 360,19	-721 768,20	63 540 084,26
				122 007 50	158 543 247,63
46 987,31 175 731 537,80	346 987,31	3 523 676,83	13 174 755,94	122 983,50	
46 987,31 175 731 537,80 0,00 76 809 456,99		3 523 676,83 0,00	13 174 755,94	200 099,16	76 609 357,83
0,00 76 809 456,99					

42 -RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS 2022 - 43

Bons de capitalisation Carac.
ATCT, Carac Temporal.
Retraite Mutualiste du Combattant, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'Épargne Carac, Eclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option Épargne et option Rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèques par Avance, Carac Épargne Vivre Ensemble, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, Carac Épargne Solidaire, Carac Épargne Protection.
Plan Obsèques Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisations Viagères, Capital Obsèques, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Préretraités.
Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération.

^{*} CU: Cotisations Uniques VL: Versements Libres ** CP: Cotisations Périodiques

2.2.3 Autres informations sur le résultat technique

2.2.3.1 Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Cotisations (hors chargements et annulations)	495 373 545	475 357 314
Annulations	-3 655 246	-3 784 359
Chargements	2 538 440	4 317 179
COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS	494 256 738	475 890 134

2.2.3.2 Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges des provisions d'assurance vie hors unités de compte	-299 365 046	-294 241 337
Intérêts techniques crédités aux provisions d'assurance vie	72 793 565	79 595 157
Participation aux excédents incorporée directement	86 745	0
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	102 436 253	56 763 486
TOTAL	-124 048 483	-157 882 694
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 428 445 886	8 552 494 369
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	-124 048 483	-157 882 694
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	90 852 558	108 481 977

2.2.3.3 Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

A f III t - i	Exercice de survenance							
Année d'inventaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A - Participation aux résultats ⁽¹⁾	265 005 625	268 077 527	266 277 877	269 590 627	291 456 491	245 887 797	220 611 867	217 370 866
A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372	179 332 455
A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495	38 038 411
B - Participation aux résultats des contrats								
B1 - Provisions mathématiques moyennes	8 236 378 650	8 480 356 857	8 653 266 198	8 738 612 739	8 800 179 223	8 779 334 894	8 631 435 717	8 490 470 128
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	261 849 907	266 398 171	258 638 983	269 345 596	291 019 847	245 838 370	220 578 735	216 182 854
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372	179 332 455
B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495	38 038 411

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2.2.5 Action sociale

Néant.

2.2.6 Autres produits et charges

2.2.6.1 Autres produits et charges techniques

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais et intérêts sur avances	45 706	48 939
TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	45 706	48 939
Frais externes	6 848 245	5 080 501
Frais internes	8 879 402	6 447 131
Dotations amortissements et provisions	714 369	1 004 716
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	16 442 016	12 532 348

2.2.6.2 Produits et charges non techniques

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits des activités annexes	488 038	3 230 695
Produits divers de gestion courante	208	255
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	488 246	3 230 950
Charges à caractère social	4 000	0
Autres charges non techniques	4 271	0
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	8 271	0

2.2.6.3 Produits et charges exceptionnels

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels de gestion	143 774	29 584
Autres produits exceptionnels	3 954	163 821
A - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	147 728	193 405
Charges exceptionnelles	135 028	269 284
B - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	135 028	269 284
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	12 700	-75 879

2.2.6.4 Fiscalité

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts sur le résultat	29 946 657	29 164 444
TOTAL	29 946 657	29 164 444

2.2.7 Activités accessoires

Néant.

2.2.8 Ventilation des charges par nature

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Achats et autres charges externes	25 642 854	25 340 482
Impôts et taxes et versements assimilés	8 093 905	6 718 897
Charges de personnel	43 857 219	38 690 355
Autres charges de gestion courante	1 326 714	890 160
Dotations aux amortissements et provisions	2 932 939	3 835 448
TOTAL	81 853 631	75 475 342
Charges exceptionnelles de gestion	65 028	110 274
TOTAL GÉNÉRAL	81 918 659	75 585 616

2.2.9 Autres éléments

2.2.9.1 Charges de personnel(1)

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	26 104 859	19 999 171
Charges sociales	12 385 473	10 115 607
Autres	5 366 887	8 575 577
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	43 857 219	38 690 355

2.2.9.2 Effectif moyen

Effectif moyen du personnel siège et réseau	2022
Cadres	192
Non cadres	192
TOTAL	384
Effectif moyen du personnel des immeubles	2022
Cadres	0
Non cadres	26
TOTAL	26

2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 Groupe et entités liées

2.3.1.1. SCI

(En euros)	% du capital détenu	Capital	Résultat 31/12/2022
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	11 201 524	-329 588
SCI CARAC COMMERCES	99 %	2 496 170	540 661
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	10 000 000	0

2.3.1.2. PERP et PERIn

Un compte de liaison PERP et un compte de liaison PERin ont été créés dès l'origine pour effectuer les opérations de transfert entre, d'une part, l'actif général et le PERP et, d'autre part, l'actif général et le PERin.

Aucune opération de transfert de provisions techniques n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022, le canton relatif au PERin ayant été créé à l'origine dès la mise en place de ces contrats. Pour rappel, le règlement ANC n°2015-11 ne prescrivant pas de règles spécifiques au cantonnement du PER, les principes comptables applicables au cantonnement du PERP (notamment articles 232-11 à 232-22) ont également été appliqués pour le PER.

Pour les opérations des PERP et PER, le montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer au titre d'un exercice est déterminé à partir des comptes de participation aux résultats établis pour ces catégories.

2.3.2 Contributions volontaires en nature Néant.

2.3.3 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2022 sont de 385 953,12 euros (dont 379 371,36 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs au Comité d'audit).

S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2022, ils s'élèvent à 101 956,55 euros.





